

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune **BOURBONNE LES BAINS**

DEPARTEMENT  
Haute-Marne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers :**

- en exercice	19
- présents	17
- votants	19
- absents	2

**OBJET**

Convention relative à la gestion commune de prestations relatives aux interventions sur les réseaux unitaires à savoir le curage des réseaux et la dératisation

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 16 septembre 2019 et que la convocation du Conseil avait été faite le 06 septembre 2019

**Du 12 septembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf le jeudi 12 septembre à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Bernadette CARBILLET, Jean-Marie DENIS, Antoine AARNINK, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia HUGUENOT, Damien CORNU, Jean-Marie HUGUENIN, Ludivine PERRIN DEROCHE, Dominique RICHARD BRICE

Procuration(s) : Patrick BREYER à André NOIROT, Amélie MOLTER à Marie-France MERCIER

Était(ent) absent(s) excusé(s) : Patrick BREYER, Amélie MOLTER

Un scrutin a eu lieu, Mme Emilie BEAU a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur Elie PERRIOT, adjoint au Maire, propose à l'assemblée une convention entre la Commune de Bourbonne les Bains et la Communauté de Communes des Savoir-Faire.

En effet, dans le cadre de la gestion des réseaux d'assainissement sur les réseaux unitaires, les interventions de curage de réseaux et de dératisation sont communes pour les communes et la Communauté de Communes des Savoir-Faire.

Il est proposé de mutualiser ces interventions à raison d'une participation par les communes à hauteur de 50% l'intervention.

La Communauté de Communes des Savoir-Faire reste le coordinateur et chaque commune procédera aux remboursements des frais liés aux interventions désignées ci-dessus.

Monsieur Elie PERRIOT, adjoint au Maire, demande donc à l'assemblée de bien vouloir approuver les modalités de conventionnement visées ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec la Communauté de Communes des Savoir-Faire.

La présente délibération est adoptée par 18 voix POUR et 1 voix CONTRE (Dominique RICHARD BRICE).

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 16 septembre 2019

Le Maire,

Signature

